

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-020-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Travaux de raccordement du réseau de vidange des réservoirs de Valmy - 5 B allée André Bourland - Parcelle cadastrée section HV n° 73 - Pose d'une canalisation - Convention de travaux à passer entre la Ville et la société Lyonnaise des Eaux Suez

M. BERTELOOT au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de la Liaison Nord (LINO), la société Lyonnaise des Eaux Suez a sollicité de la Ville, propriétaire de la parcelle cadastrée section HV n° 73 située 5 B allée André Bourland, l'autorisation de procéder à l'enfouissement d'une canalisation de 500 millimètres afin de raccorder le réseau de vidange des réservoirs de Valmy.

La Ville souhaite répondre favorablement à cette demande et propose la signature d'une convention de travaux entre les parties.

La mise à disposition du terrain nécessaire à la pose de la canalisation est proposée à titre gratuit pour toute la durée pendant laquelle la conduite de vidange des réservoirs de Valmy sera utile.

La Société Lyonnaise des Eaux Suez, quant à elle, veillera à maintenir en bon état le terrain proposé et s'engage à indemniser la Ville des éventuels dégâts qui pourraient être causés aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien ou de la réparation de l'ouvrage.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - autoriser la société Lyonnaise des Eaux Suez, dans le cadre du projet de la Liaison Nord (LINO), à enfouir à demeure la conduite permettant le raccordement du réseau de vidange des réservoirs de Valmy sur la parcelle cadastrée section HV n° 73 située 5 B, allée André Bourland ;

2 - approuver le projet de convention de travaux à intervenir entre la Ville et Lyonnaise des Eaux Suez, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ